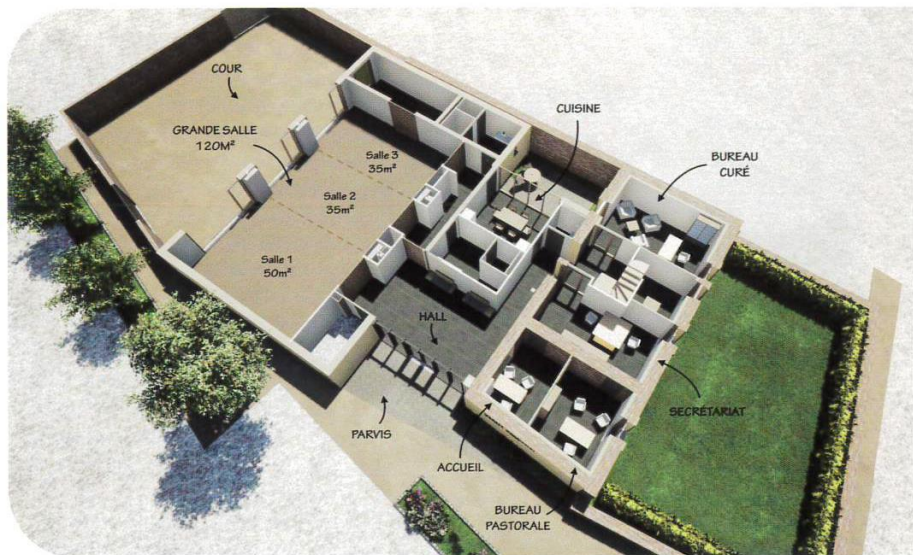


Nouveau Centre Interparoissial Saint-Père-en-Retz



L'article 18 de la loi de finance rectificative n°2021-953 du 19 juillet 2021 donne la possibilité de bénéficier depuis le 2 juin 2021 d'une réduction d'impôt majorée à 75 % du montant du don, dans la limite de 562 €. Au-delà de cette limite, les dons restent déductibles à hauteur de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

✂ -----

Je fais un don de : € **TR-448**

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél port : Tél fixe :

Je désire recevoir mon reçu fiscal : par courrier par mail (de préférence)

Mail :@.....

Si vous faites un don, les informations recueillies sur ce formulaire seront conservées durant la durée légale et enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association Diocésaine de Nantes pour la gestion des donateurs (envoi reçu fiscal, informations et appels à dons). Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association Diocésaine de Nantes. Le diocèse s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant. Si vous ne souhaitez pas recevoir de nouvelles sollicitations de notre part, cochez cette case.

Rénovation du Prebytere Saint-Brevin-les-Pins



L'article 18 de la loi de finance rectificative n°2021-953 du 19 juillet 2021 donne la possibilité de bénéficier depuis le 2 juin 2021 d'une réduction d'impôt majorée à 75 % du montant du don, dans la limite de 562 €. Au-delà de cette limite, les dons restent déductibles à hauteur de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

✂ -----

Je fais un don de : € **TR-449**

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél port : Tél fixe :

Je désire recevoir mon reçu fiscal : par courrier par mail (de préférence)

Mail :@.....

Si vous faites un don, les informations recueillies sur ce formulaire seront conservées durant la durée légale et enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association Diocésaine de Nantes pour la gestion des donateurs (envoi reçu fiscal, informations et appels à dons). Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association Diocésaine de Nantes. Le diocèse s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant. Si vous ne souhaitez pas recevoir de nouvelles sollicitations de notre part, cochez cette case.

Presbytère de Saint-Brevin-les-Pins

Bâti au XIX^{ème} siècle pour le logement des prêtres de la paroisse, le **presbytère de Saint-Brevin – propriété de la paroisse** – a fait l'objet de travaux de ravalement, de toiture et de menuiseries extérieures il y a une dizaine d'années.

En revanche, l'intérieur n'avait alors pas été touché. En dehors de considérations esthétiques et de confort, des nécessaires **remises aux normes devenaient urgentes**, notamment concernant l'électricité et les réseaux sanitaires. La charpente et le plancher des combles en cours d'aménagement, victimes de champignons et autres insectes friands des pièces de bois, ont dû être en tout ou partie changés ou traités. De même l'amiante et le plomb présents dans le bâtiment ont dû être enlevés.

Il s'agit également de refaire l'isolation intérieure dans le but de faire des **économies d'énergie**. Il a été décidé de faire poser des volets en façade pour donner une identité visuelle plus forte à ce « bâtiment traditionnel de qualité » et participer ainsi à l'embellissement de la commune.

Le projet de **vente** – désormais acté – **du presbytère de Saint-Père-en-Retz par la commune propriétaire** signifie que celui de Saint-Brevin devient le lieu de résidence habituel des prêtres de nos deux paroisses et qu'il fallait l'aménager en conséquence pour offrir un cadre de travail et de logement adapté aux conditions actuelles.

L'investissement conséquent actuellement en cours **permettra donc le logement de trois prêtres** (ceux qui œuvrent actuellement sur nos deux paroisses), chacun disposant d'une chambre avec salle de bains et d'un bureau équipé d'internet et téléphone. Un quatrième logement permettra d'accueillir un prêtre de passage – notamment celui qui vient en renfort l'été – ou bien des amis ou encore de la famille des prêtres résidents.

Il est prévu que **les travaux soient achevés fin mai de cette année**. Une seconde tranche de travaux suivra pour la partie public (accueil, secrétariat, bibliothèque, salle paroissiale).

Ce projet est bien sûr coûteux ! La paroisse ne disposant que de peu de fonds propres nécessaires pour assurer le quotidien de la vie de la paroisse, cet investissement n'aurait pu se faire sans la solidarité des paroisses voisines autour de Pornic et de La Plaine-sur-Mer. Leur don de 175.000 € sera complété par un **emprunt auprès du diocèse**, permettant de finaliser le financement.

Votre participation, dans les conditions fiscales rappelées au recto, aussi modeste soit-elle (il n'y a pas de petit don) permettra de baisser le montant de l'emprunt et de retrouver plus de facilités pour continuer de financer à l'avenir des activités pastorales, notamment en direction des plus jeunes, pour que la mission d'évangélisation de l'Église soit assurée.

Merci infiniment pour ce que vous pourrez faire.

Les prêtres des paroisses Saint-Vital-en-Retz et Saint-Nicolas-de-l'Estuaire

Centre Interparoissial de Saint-Père-en-Retz



« **Aujourd'hui, pour préparer l'avenir, nous avons besoin de nous retrouver** au sein de nos paroisses, mais aussi de façons beaucoup plus élargies pour échanger, prier, nous former, inventer de nouvelles formes d'évangélisation et de vie dans la charité. Plus que jamais, c'est urgent.

Un lieu accueillant également : « L'accueil, c'est la base de tous les autres services ! A l'emplacement où se trouvait le passage d'entrée dans la cour, un petit parvis couvert par un auvent en bois donnera accès au hall intérieur, espace d'accueil, d'attente ou de conversation, avec au fond une petite cuisine pour ceux qui restent travailler toute la journée et des sanitaires. La surface de cet espace fonctionnel est de 93m². »

Un lieu pour avoir la possibilité de se rassembler : « C'est une vraie demande, une salle à géométrie variable pour les diverses réunions, préparations aux divers sacrements, rencontres de jeunes, rassemblements des dimanches en familles, etc. ou autres besoins à l'avenir. Ce lieu se trouvera dans la partie du nouveau bâtiment avec trois salles, deux de 35m² et une de 50m² qui pourront être mutualisées en une seule de 120m² grâce à des cloisons amovibles ».

Participer !

Il reste 40 000 euros à trouver pour finir l'aménagement du logement des prêtres (sol, cloisons, matériaux, plomberie, électricité...) et l'achat de mobilier (tables, chaises, bureaux, ...). Merci de votre soutien ! (Déductions fiscales possibles dans les conditions expliquées au recto).

Noter la date :

Inauguration : fin mai 2022. » *

* Extrait de l'essentiels n°3 – Octobre 2021- « Quels chantiers ? »